RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Canton : Bavans
Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 13

Convocation adressée le :
12 mars 2025
Convocation affichée le :
12 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 17 mars 2025

Délibération n°2025-08

Certifiée exécutoire par publication le 24 mars 2025,
Et transmission à la sous-préfecture le 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué le douze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), M. Yves GIROLIMETTO (2ème adjoint), Mme Coralie GIRARD, M. Christophe JACQUEY, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET, M. Claude PESSONNEAUX, M. Alexandre ROSSEZ, Mme Christine VOLLE.
Absents excusés : Mme Elodie PERNOT (1ère adjointe) donne pouvoir à M. Xavier BARTOLO (maire), M. Hervé CORDIER donne pouvoir à M. Yves GIROLIMETTO (2ème adjoint), Mme Sylvia KATANCEVIC.
Absent non excusé :
Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

SUBVENTION CLASSE VERTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la demande de subvention émise par l'équipe enseignante pour le projet classe verte de l'école primaire. Il rappelle qu'il s'agit d'un séjour pour l'école toute entière, à Mouthe, du 14 ou 16 avril (selon les niveaux) au 18 avril 2025. Il souligne le fait que 100% des élèves ont été inscrits.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école pour autoriser l'ATSEM à les accompagner, ce qu'il a accepté, après qu'aient été clarifiées certaines considérations concernant l'organisation de son travail pendant le séjour. Il ajoute que l'ATSEM est non seulement volontaire, mais aussi que sa participation au séjour est un élément important de nature à rassurer les familles des plus jeunes enfants et donc à favoriser leur participation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le financement prévisionnel du projet avec une dépense totale d'environ 21 000 €, la part des familles d'environ 9 000 € et le partage du reste, à parts égales, entre la commune et l'association des Intrépides. Il propose donc que la commune finance le projet à hauteur de 6 000 €.

Monsieur le Maire rappelle également les demandes réitérées qu'ont émises la plupart des élus de pouvoir bénéficier d'une présentation en mairie, idéalement en conseil municipal, du projet pour lequel le financement exceptionnel de la commune est sollicité. Il précise que M. Xavier PAITRY, vice-président de la commission « École, périscolaire, jeunesse », a porté cette demande auprès de la directrice de l'école primaire mais que malheureusement les conditions n'ont pour l'instant pas pu être réunies en ce sens.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents s'ils sont réellement intéressés à pouvoir bénéficier d'une telle présentation, auquel cas il propose d'intégrer cette demande à la délibération. Dans le cas contraire, si l'intérêt est finalement limité, il sera inutile de solliciter l'équipe enseignante. Monsieur Xavier PAITRY demande à Monsieur le Maire s'il est possible de séparer les différents points au moment du vote. Monsieur le Maire approuve la proposition et soumet les différents points au vote.

Après délibération, le conseil municipal,

- à l'unanimité à 13 voix pour :

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention d'un montant de 6000€ pour le projet de classe verte organisé par l'école primaire d'Etouvans du 14 au 18 avril 2025 ;

- à 12 voix pour et 1 voix contre :

DÉCIDE que le versement de la subvention sera conditionné à la présentation détaillée du projet financé aux élus, en mairie, lors d'un prochain conseil municipal ou d'une prochaine réunion dédiée, avant ou après le séjour en classe verte, par un représentant de l'équipe enseignante ;

- à l'unanimité à 13 voix pour :

DÉCIDE que la subvention sera versée à l'association des Intrépides, qui prendra en charge les factures correspondantes.

Fait à Étouvans,
le 24.03.2025
Le Maire,
Xavier BARTOLO

La secrétaire de séance,
Delphine JAXEL

